



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière sociale

Question écrite n° 121709

## Texte de la question

M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de la fonction publique de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles les agents sociaux territoriaux, bien qu'appartenant à la filière médico-sociale, ne peuvent pas bénéficier de l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche et des jours fériés, alors que celle-ci est accordée aux auxiliaires de soins. Il y a sur ce sujet une iniquité, qu'il conviendrait de corriger, au regard des missions exercées. C'est pourquoi, il lui demande si une telle extension ne pourrait pas être envisagée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121709

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** fonction publique

**Ministère attributaire :** budget, comptes publics et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 avril 2007, page 3244